

**ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION
16 FÉVRIER 2016**

PRENEZ AVIS que le *Comité d'étude des demandes de permis de démolition* tiendra une séance le 16 février 2016 afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014)*, sur les demandes ayant trait à la démolition des immeubles situés aux 119, rue Rose-de-Lima, et 01376, rue Charlevoix (Restaurant Magnan). Cette séance aura lieu à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, selon le déroulement suivant :

18 h 45 : 119, rue Rose-de-Lima

20 h 00 : 01376, rue Charlevoix

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition écrite et motivée à : M^{me} Pascale Synnott, Secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H4C 2K4. Toute personne intéressée peut aussi se faire entendre par le *Comité* lors de cette séance.

Montréal, le 4 février 2016

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement